



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de Membres.	
Afférents au Conseil : 14	
En Exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 16	

L'An deux mille dix-neuf, le 28 MARS à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, PUYDEBOIS Yves, ANGUITA Nathalie, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, M. DECRETTE Hugues, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme Eliane PRIZZON, Mme BRATINA Maja, M. DALL'ACQUA Christian, M. LIAIGRE Thierry, M. SPINAZZE Joël

ABSENTS : M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim, M. MOIREZ-CHARRON Alain

EXCUSES : M. MAURY Henri, pouvoir à Mme FEYT Roselyne

EXCUSE : Mme ARTUS Marie-Thérèse, pouvoir à Mme VIGNAUX Jacqueline

Date Convocation :
18/03/2019.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage :
21/03/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Le Procès-Verbal de la séance du 28/02/19 est approuvé à l'unanimité

10-2019

OBJET : Vote des subventions aux associations 2019.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, les demandes de subvention des associations, cette année il y a 33 associations dont 28 ont sollicité une subvention.

La municipalité soutient les associations aussi au niveau des aides indirectes : mise à disposition de salles, de matériel et de personnels.

M. le Maire donne la parole à M. Fatras qui expose les propositions de demandes de subventions reçues.

M. Fatras précise que la situation des associations est stable car peu de changement au sein des bureaux et des demandes qui varient peu d'une année à l'autre.

Nom Associations	2019	Observations
Proposition de l'association		Proposition de la commission d'attribution
AICA	540 €	540€
Autolien	--	Pas d'attribution actée dès constitution

APEM	800 €	500€ Pas d'animations, suppression du « vide ta chambre » 2019/une porte a été endommagée en 2018. Vigilance sur le niveau de couverture et d'assurance
Archers de Montgiscard	900 €	900€
Club de bridge	150€	150€
Club Le Chardon	1 300 €	900€
Comité de jumelage	1 500 €	900€
Danceu'z	900 €	900€ participation au Téléthon et frais induits de la soirée cabaret « exceptionnels »
Ensemble vocal du Lauragais	900 €	900€
Etoile bouliste Montgiscard	900 €	900€
Football club de l'Autan	3 300 €	3 300€
FJEP	16 000 €	15 300€ Pas de projet nouveau même subvention 2018
FNACA	150 €	150€
GRS	750 €	750€ Mise à disposition de salle à Deyme/participation au championnat avec de bons résultats qu'il faut soutenir- 11 médailles en 2018
Gymnastique volontaire	1 100 €	1 000€ plus de créneaux et plus de salles mises à la disposition (aides indirectes)
Judo Club de Montgiscard	2 000 €	1 700€ comme en 2018. A la lecture des comptes, il y a des montants de frais de bureau importants. On observe une érosion au niveau des adhérents, un professeur qui coûte cher et que l'école maternelle va capter dans le cadre du PEDT. La coupe du printemps est une manifestation très lourde à porter.
Livre d'Hiver	1 200 €	1 200€
Maison des parents du Lauragais	500 €	500€
Montgiscard en fête	14 000 €	14 000€
Société de tir de la vallée de l'Hers		
Tennis club	2 700 €	2700€
Geista Albigenis Voyageurs de l'Autan	500 €	500€ aide pour une manifestation exceptionnelle les 28 et 29 septembre 2019 1219-2019 « bataille de Baziège »
CONVIVENCIA	-----	
Caminarem	----	

Coopérative scolaire Ecole élémentaire	750 €	750€
Coopérative scolaire Ecole maternelle	610 €	610€
anciens combattants	850 €	100€ supplémentaires en espérant que Belbèze de L. participe davantage
TOTAL	51 400,00 €	TOTAL 50 800€

Après cet exposé, M. Liaigre souhaite revenir sur les propos de M. Fatras concernant « le cadrage financier ».

M. le Maire rappelle qu'en aucun cas une subvention n'aurait pu être attribuée car cela avait été acté lors de la création de l'association et du dépôt en préfecture et des statuts à Montgiscard.

Enfin, M. le Maire rappelle, que la commune, participe à des actions existantes dans le cadre de la mobilité (cotisations TISSEO-SITPA) : le TAD et la navette du CCAS pour les aînés. M. Spinazze ajoute que c'est un bon complément c'est un service offert. Mme Vignaux demande combien il y a d'adhérents, M. Liaigre répond 30 adhérents et 19 trajets. Mme Vignaux souligne que ce service n'est pas offert.

M. Dall'Acqua dit qu'il ne faut pas dire que l'association n'est pas structurée et M. Fatras ajoute à l'assemblée générale de l'association qu'il y avait un défaut dans la présentation des comptes

Concernant l'APEM, Mme Anguita ajoute que leur assurance ne couvrait pas les dégâts matériels.

Depuis cela a été régularisé et a permis de vérifier l'ensemble des assurances pour toutes les associations. M. Dupouy donne l'exemple de la section poterie FJEP qui n'était pas couverte pour l'utilisation du four. Mme Vignaux précise que depuis, une caution est demandée pour l'utilisation de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité moins 4 abstentions M. Spinazze, M. Liaigre, M. Dall'Acqua, M. Dupouy :

- Approuve le vote des subventions aux associations 2019.

11-2019

Objet : Vote du règlement de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et du restaurant scolaire 2019-2020

M. le Maire indique que dans le cadre de nouvelles concertations avec les différents acteurs éducatifs, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur un nouveau règlement de l'ALAE et du restaurant scolaire.

Le présent règlement a pour but de donner toutes les informations pratiques concernant ces services – ALAE et Restauration scolaire ainsi que les modalités de fonctionnement.

Ce règlement est établi afin de permettre à la collectivité d'assurer un service à vocation sociale et éducative, permettant l'épanouissement des enfants dans le respect des règles de sécurité avec un encadrement répondant aux normes en vigueur.

Mme Anguita présente les 4 points de changement ou d'amendement au précédent règlement intérieur :

1. La vaccination **Article 1: INSCRIPTION**. L'admission du mineur est subordonnée à la présentation du carnet de santé ou de tout autre document mentionnée D.3111-6 attestant de l'obligation prévue à l'articles L.3111-2. Mme Anguita recevra les parents dont les enfants n'ont pas le carnet de vaccination à jour. Il faut également que cela soit suivi des faits à l'école.

- En cas de maladie, à la demande des parents d'élèves ajout de suivent « le 1^{er} jour de la maladie » **Article 9.2 : MODIFICATION DE PRESENCE RESTAURANT SCOLAIRE**
- Goûter facturé au forfait en maternelle pour éviter des manipulations des pointages fastidieux et des remboursements pour des avoirs de 0.15€ qui mobilisent un service inutilement. M. Liaigre demande à ce que soit ajouter « mensuel » au forfait goûter.
M. Forest conclut en disant que nous bénéficions d'un restaurant scolaire de qualité avec des produits travaillés sur place, et qu'il serait plus facile et moins onéreux de faire appel au SIVURS qui cherche des clients, mais nous sommes attachés à ce service.
- La grille tarifaire avec une augmentation de 1%, pas d'augmentation sur les 2 dernières années.

GRILLE TARIFS 2019/2020

Tarifs ALAE							
Tranches	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Quotient familial	<250	250-500	501-850	851-1200	1201-1500	1501-2000	>2000
Forfait matin mensuel	1,91	2,54	3,34	4,88	6,39	7,18	8,15
Forfait méridien journalier lié aux repas	0,38	0,51	0,68	0,95	1,22	1,37	1,52
Forfait soir mensuel incluant le TAP	5,42	7,23	9,45	13,88	18,24	20,46	23,25
Forfait mercredi mensuel Jusqu'à 12h30	0,74	0,99	1,28	1,90	2,50	2,80	3,19
Forfait journée entière matin + soir mensuel	6,35	8,46	11,10	16,21	21,23	23,85	27,05
*Tarifs mensuels lissés sur 10 mois (140 journées entières et 30 demi-journées mercredi matin) rappel : en maternelle l'ALAE est gratuit jusqu'à 16h05, et en élémentaire jusqu'à 16h15							
Pénalités de retard ** par 1/4d'h de retard	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5
**s'appliquent sur des dépassements horaires du forfait soir et du mercredi midi. Les régularisations sont appliquées au mois suivant							
Présence exceptionnelle matin par jour	0,96	1,27	1,68	2,44	3,20	3,60	4,08
Présence exceptionnelle soir par jour	2,71	3,61	4,72	6,93	9,12	10,23	11,62
Présence exceptionnelle matin + soir par jour	3,18	4,23	5,55	8,11	10,61	11,92	13,53
Tarif goûter maternelle							
Forfait goûter mensuel	2.80 € quelle que soit la tranche						
Tarif restauration scolaire par repas							
Tranches	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Enfants	1,11	2,21	3,51	3,71	3,86	4,07	4,17
Enseignants	5,84						

les agents municipaux, leurs enfants et les enfants des titulaires et contractuels sont au tarif T1

Note : Pour les familles de 3 enfants application d'une diminution du tarif de 10% pour le 3ème enfant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et du restaurant scolaire 2019-2020.

12-2019

OBJET : Délégation de signature au profit du maire pour signer la convention de mise à disposition de locaux SICOVAL- Commune de Montgiscard

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence enfance jeunesse a été transférée au Sicoval, qui est devenu CIAS suite au transfert de l'aide à la personne.

Aujourd'hui, le CIAS est dissout, une convention a été établie en 2013 puis en 2015. Les charges transférées ont été recouvertes depuis 2014, cela intègre les charges de personnel et les fluides liés à la CLECT.

Dans ce cadre, un nouvel état des lieux des sites mis à la disposition du Sicoval a été réalisé en mars 2019 afin de régulariser le recouvrement des sommes dues depuis 2014.

La commune fera un distinguo entre les charges liées aux fluides jusqu'au 31/12/2018 et celles de personnel jusqu'au 31/12/2017.

Mme Lozano indique que cette convention doit comprendre la description des locaux, leur temps d'occupation, l'assurance le règlement pour mieux se répartir les charges.

La CLECT a été formalisée en 2011, la compétence a été transférée en janvier 2013 et une augmentation de 3% par an était prévue. Depuis 2014, plus de paiement. Il y a eu un problème avec la mise à disposition du personnel contractuel, le Sicoval ne les prenait pas en charge.

Depuis 2018, il n'y a plus de personnel mis à la disposition du Sicoval.

Cet état des lieux permettra d'intégrer de nouveaux locaux que le Sicoval souhaite utiliser ou utilise déjà sans être inscrits dans la CLECT (cinéma, salle des fêtes, médiathèque et dojo).

La difficulté dans ce dossier c'est le changement d'interlocuteur au sein du service finances du Sicoval.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la signature de la convention de mise à disposition de locaux Sicoval- Commune de Montgiscard

13-2019

OBJET : Délibération autorisant le Maire à procéder à l'enquête publique pour le transfert dans le domaine public communal de voies privées et espaces verts pour le Lotissement des Saules et des Jardins de la Pradelle

Les co propriétaires pensaient être rentées dans une association syndicale libre, or aucun documents officiels n'a été signé chez le notaire.

A la demande de la commune, les habitants des Saules ont réalisé les différents tests nécessaires avant transfert.

Tout est conforme le test de fumée pour l'assainissement, la voirie est en bonne état donc le transfert peut se faire. C'est le même cas de figure que pour les Jardins de la Pradelle, les deux anciens promoteurs étant en liquidation judiciaire, il n'y a à ce jour aucun responsable. Aussi, s'offre à la municipalité, la possibilité soit :

- Transfert d'office dans le domaine public mais ce n'est pas assez transparent à mon sens dit le maire
- Ouverture d'une enquête publique officielle du 4 au 18 mai avec un commissaire enquêteur qui sera présent le samedi matin 4 mai et le mercredi après-midi 15 mai 2019. Cette formule est onéreuse mais la seule possible.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise M. le Maire à procéder à l'enquête publique pour le transfert dans le domaine public communal de voies privées et espaces verts pour le Lotissement des Saules et des Jardins de la Pradelle

14-2019

OBJET : Suppression du passage à niveau n°201 de Montgiscard, situé au croisement de la voie ferrée Bordeaux-Sète et de la RD 16 inscrit au programme de sécurisation national en raison de sa dangerosité : lancement d'une enquête public par SNCF RESEAU

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que le passage à niveau (PN) n° 201 situé au croisement de la voie ferrée et du CD16 est inscrit au programme de sécurisation national en raison de sa dangerosité.

Il fait donc l'objet d'un projet de suppression mené conjointement par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et SNCF réseau, et en partenariat avec la Région Occitanie, le Sicoval et la commune.

Il faut prévoir une solution de remplacement pour franchir la voie ferrée. Le CD31 prévoit un barreau pour desservir la zone du Rivel et cela contribuera au financement du pont de franchissement de la voie ferrée.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise SNCF RESEAU à lancer l'enquête publique permettant de valider les conditions de la suppression du PN n°201
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus

QUESTION DIVERSES

- Tirage au sort des jurés d'Assises pour 2020 se fera dans un prochain conseil municipal
- La réunion avec les riverains du chemin des Galériens du 23 mars s'est bien déroulée, les riverains veulent 2 ralentisseurs et une chicane à l'entrée de la route de Montbrun. M Le maire précise que la réfection de la voirie sera prolongée jusqu'à l'entrée du parking du stade de foot.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20h30.

	28/03/2019	PROCURATION	SIGNATURE
1	M. FOREST Laurent		
2	Mme. FEYT Roselyne		
3	M. PUYDEBOIS Yves		
4	M. MAURY Henri	Mme FEYT	
5	Mme. ANGUITA Nathalie		
6	M. EYCHENNE Jean-Pierre		
7	M. DECRETTE Hugues		
8	Mme. VIGNAUX Jacqueline	Mme ARTUS	
9	Mme. BRATINA Maja		
10	M. LIAIGRE Thierry		
11	Mme ARTUS Marie-Thérèse		
12	M. SPINAZZE Joël		
13	M. MOIREZ-CHARRON Alain	Absent	
14	M. DALL'ACQUA Christian		
15	M. BUC Jean-François	Absent	
16	M. KHARRAT Abdelhakim	Absent	
17	M. FATRAS Dominique		
18	M. DUPOUY Julien		
19	Mme. PRIZZON Eliane		